

Cadrage des nouvelles épreuves de LV du BP à la session 2018

- Le **BO du 8 avril 2016** entérine un rafraîchissement du programme des **54 BP** qui présentaient jusqu'alors un paysage fort disparate.
- Les **nouvelles définitions d'épreuves** et les **nouveaux règlements d'examen** sont prévus par un **arrêté du 3 mars 2016** :
http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=100573
- Dans le **Bulletin officiel n°14 du 8 avril 2016** : Brevet professionnel – sont définis les épreuves et règlements d'examen des unités d'enseignement général.
- La **liste des langues proposées** à l'épreuve obligatoire de langue vivante dans toutes les spécialités de brevet professionnel est la suivante :
 - anglais,
 - allemand
 - italien
 - espagnol
- Pour certaines spécialités de brevet professionnel, **l'arrêté de création du diplôme peut imposer une de ces langues.**
- **La première session d'examen des spécialités de brevet professionnel organisée conformément aux dispositions du présent arrêté aura lieu en 2018.**
- La dernière session d'examen des spécialités de brevet professionnel organisée conformément aux dispositions antérieures au présent arrêté a lieu en 2017.
- Nota : Les coefficients pondérant les anciennes unités sont reportés sur les nouvelles.

Cadrage des épreuves LV aux BP 2018.

Mise à jour de Philippe RAMBAUD, IEN ANGLAIS-LETTRES, ACADEMIE DE POITIERS.

07/10/2017

• **Déroulement des épreuves suivant les situations :**

Pour les établissements habilités l'épreuve se tient en CCF, elle est en ponctuel pour les autres :

	Epreuve obligatoire		Epreuve facultative
<u>Type d'épreuves</u>	En CCF	En épreuve ponctuelle	En épreuve ponctuelle
<u>Origines des candidats</u>	CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public Candidats de la voie de la formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	CFA ou section d'apprentissage non habilité Formation professionnelle continue en établissement privé Enseignement à distance	
<u>Nombre de situations d'évaluation</u>	Une situation d'évaluation Au cours du dernier semestre de la formation	Organisée par le recteur d'académie dans un centre d'examen. Le candidat reçoit une convocation	
<u>Compétences évaluées</u>	Expression orale en continu	Interaction orale	Compréhension de l'écrit.
<u>Niveau attendu</u>	B1+		
<u>Durée totale</u>	15 minutes , sans préparation	15 minutes , précédées d'un temps de préparation de 5 minutes pour la première partie de l'épreuve.	
<u>Durée par partie</u>	Partie une et partie deux : 5 minutes maximum chacune , et partie trois : 5 minutes maximum		
<u>Notation</u>	Partie une et partie deux : total de 20 points. Partie trois : total de 10 points		
			Seuls les points excédant 10 sur 20 sont pris en compte pour la délivrance du diplôme
<u>Evaluateurs</u>	Les professeurs et/ou les formateurs enseignant les langues concernées dans l'établissement. Présence du professeur ou du formateur en charge de la discipline professionnelle possible		Examineurs désignés

La grille est quasi identique à celle du Bac Pro avec une légère retouche cosmétique.
Pour rappel le niveau attendu est B1 + de l'échelle du CECRL.